

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

GENERALITES

Les prix indiqués sont applicables en France métropolitaine. Hors Corse, DOM et TOM

PRIX

A moins d'engagements spéciaux et confirmés par HOSTEIN SARL 151 RUE BERGE P.A. de Lahonce 64990 LAHONCE France tel 05 59 55 13 62 au capital de 9000 € N° Siret 38968023200029-code APE 4669C TVA intracom FR 06389680232 les prix facturés sont ceux pratiqués au tarif en vigueur le jour de la livraison. Pour une première affaire, chèque à la commande ou virement (sans escompte). Conditions normales : 1/3 à la commande le solde à la livraison ou à la mise à disposition du matériel. Pour les factures supérieures à 500 € H.T. les effets de commerce doivent nous être retournés, acceptés, dans les délais fixés par la loi. Pénalités de retard : le non-respect des délais de paiement entraîne une facturation d'intérêt de retard exigible le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture au taux de 1,5 fois le taux d'intérêt légal. En cas de non-paiement, la remise des dossiers à notre service contentieux entraînera d'office une majoration de 10 % à titre de pénalités pour le non-respect de l'obligation contractuelle. De conventions expresses, en cas de report d'échéance, de protêt, de retour d'effet ou de retard de paiement d'une seule facture et sur simple mise en demeure par lettre recommandée, nous pourrions exiger de plein droit le paiement immédiat de toutes les sommes, même non échues, qui pourraient nous être dues. L'application de la présente clause nous autorise à surseoir à toute nouvelle livraison et à refuser pour toute nouvelle commande, le bénéfice des conditions de paiement ayant pu être consenties. Toutes les expéditions de pièces de rechange sont à régler en contre remboursement et ne sont ni reprises ni échangées (minimum de facturation : 62 € H.T.) L'installation électrique et la mise en route restent à la charge du client. Tout retour de marchandise nécessite un accord commercial obligatoire, hors accord aucun avoir ne sera effectué. Toute marchandise retournée doit être complète, à l'état neuf, dans son conditionnement d'origine. Tout retour doit s'effectuer dans un délai de 8 jours suivant la réception des marchandises en port payé. Nous appliquerons une décote de 20% sur le prix de facturation des marchandises afin de couvrir les frais de gestion et de remise en stock.

L'établissement d'un devis pour panne d'un matériel nécessite une étude technique de votre matériel.

En cas de devis établi mais non accepté par le client : Un forfait d'une heure de main d'œuvre vous sera facturé, soit un montant de 62 € HT

EXPÉDITION

Nos expéditions sont faites aux risques et périls du destinataire départ Bayonne port en sus ou port dû, et en aucun cas nous ne saurions être tenus pour responsables des avaries survenues en cours de transport ou de manquant à réception. Il appartient au destinataire de vérifier les marchandises après ouverture des emballages à l'arrivée, et d'exercer immédiatement, s'il y a lieu, ses recours contre le transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception sous 48 h.

GARANTIE

Notre matériel est garanti douze mois contre tout vice de fabrication pour les pièces reconnues défectueuses par nos services, à l'exclusion des pièces électriques pour lesquelles la garanti est limitée à 6 mois. Sauf disposition expresse contraire, le délai ne sera de six mois pour tout matériel fonctionnant en moyenne plus de huit heures par jour. La facture tient lieu de garantie.

Limite de notre garantie : la garantie ne s'applique qu'envers l'acheteur et non envers les tiers auxquels le matériel pourrait être revendu. Notre garantie se limite au remplacement ou à la réparation sans frais des pièces reconnues par nous défectueuses. Dans ce cas le matériel est à nous retourner en port payé. Le port et la main d'œuvre restent dans tous les cas à la charge de notre distributeur. Toutes mauvaises utilisations et non observations des instructions spéciales à chaque appareil entraînent la suppression de la garantie, ainsi que l'absence de plaque de firme. Les pièces en verre, meule ou plexiglas ne sont pas garanties. La garantie ne s'applique pas aux avaries résultant d'une installation et/ou d'une utilisation non conforme aux prescriptions, à un manque d'entretien ou à de la brutalité.

JURIDICTION

En cas de contestation relative à une fourniture de matériel ou à son règlement, les Tribunaux de Bayonne sont seuls compétents, quelles que soient les conditions de vente et le mode de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

DEEE

Pour la reprise de vos équipements en fin de vie, dans le cadre du décret du 20 juillet 2005 sur l'élimination des DEEE, qui concerne les équipements mis sur le marché français après le 13 août 2005 (présence du logo poubelle barrée), veuillez prendre contact avec HOSTEIN pour convenir des modalités à suivre.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ HOSTEIN

Nos marchandises restent notre propriété jusqu'à paiement intégral. Malgré l'application de la présente clause de propriété, l'acheteur supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction dès la livraison des marchandises. En tout état de cause, l'acheteur devra se conformer aux dispositions de la loi 80-335 du 12/05/1980.

DELAIS

Les délais indiqués sont maintenus dans la limite du possible. En aucun cas, les retards ne peuvent justifier l'annulation de la commande ou une demande de dommages et intérêts.

Ces conditions de vente annulent et remplacent toutes les précédentes